

SIGNALLEMENT DE POINTS NOIRS

SIGNALLEMENT DE «POINTS NOIRS» DANS LE PARC NATIONAL

Zone cœur et zone d'adhésion si en montagne

Balisage - Signalétique	- Les poteaux signalétiques inclinés ou renversés - Les lames directionnelles cassées ou enlevées
Environnement	- Déchets - Anciens câbles, ferrailles, tôles - Grillages, barbelés, ...
Sentiers	- Éboulements, ravinements - Chutes d'arbres, chutes de rochers ou blocs - Passerelles détériorées
- Prendre des photos, si possible les coordonnées GPS, un descriptif - Envoyer le signalement au Parc via la boîte générique contact@pyrenees-parcnational.fr, il sera transmis au bon interlocuteur. - Mettre en copie les APNP (contact@apnp.fr) qui transmettra à Jean-Marie Deladerrière (coordinateur " points noirs").	
Faune domestique	- Animal blessé ou mort – Si possible, relever l'identification sur la « boucle » d'oreille en notant ou photographiant une des 2 plaques d'identification avec tous les caractères (pas seulement les 4 ou 5 plus gros) car ceux qui suivent le FR correspondent au code de l'éleveur. - Prendre une photo de l'animal, si possible la blessure, et les coordonnées GPS
Contacter un éleveur du secteur, la mairie ou la chambre d'agriculture 05 59 80 70 00 ou accueil@pa.chambagri.fr pour le 64, 05 62 34 87 30 ou accueil@hautes-pyrenees.chambagri.fr pour le 65.	
Faune sauvage	- Animal blessé ou malade. Concerne les gros animaux (isards, bouquetins, rapaces, renards) - Grands prédateurs (Ours, loup). Signaler la présence. - Zone concernée, photo, trace GPS, description
Entrer en contact avec le Parc National N° 05 62 54 16 79 qui jugera s'il est nécessaire alors de mobiliser le chargé de mission du Parc qui a en charge la veille sanitaire. Pour les grands prédateurs, si impossibilité de joindre le Parc National, contacter Jean-Marie Deladerrière au 06 68 34 80 22.	

POINTS NOIRS HORS DU PARC NATIONAL : SENTIERS BALISÉS (GR – GRT – GRP – PR) – SENTIERS NON BALISÉS

Balisage - Signalétique	- Les poteaux signalétiques inclinés ou renversés - Les lames directionnelles cassées ou enlevées - Balises effacées ou à repeindre
Environnement	- Déchets
Sentiers	- Éboulements, ravinements - Chutes d'arbres, chutes de rochers ou blocs
- Prendre des photos, si possible les coordonnées GPS, un descriptif - Enregistrer le signalement grâce à Suricate, soit sur le site http://sentinelles.sportsdenature.fr/ soit en chargeant l'appli Suricate sur votre smartphone. - Il vous sera demandé de confirmer le signalement. Ensuite, normalement vous serez informé de l'avancement de votre signalement	